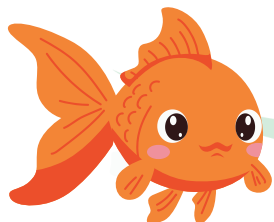




Le p'tit JOURNAL



MOTS DE L'ÉQUIPE
MUNICIPALE

Pages 2

MOT DU MAIRE

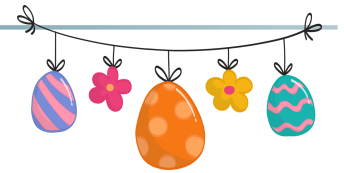
Page 8

COMMUNIQUÉS

Pages 11 à 21



BLOC-NOTES MUNICIPAL MOTS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Chères citoyennes, chers citoyens,

Je souhaite vous informer que je quitterai temporairement mes fonctions à la fin du mois de mars 2025 afin de débiter un congé de maternité. Je serai de retour parmi vous au printemps 2027.

Durant mon absence, Monsieur Charles Ancil assurera une partie de mes fonctions. Soyez assurés que l'équipe municipale demeurera disponible et saura répondre à vos interrogations et vous accompagner, comme à l'habitude.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre confiance, votre collaboration et les nombreux échanges que nous avons la chance de partager au quotidien. Ce sera un plaisir de vous retrouver à mon retour.

Au plaisir de vous revoir bientôt,
Audrey-Anne Dubé
Greffière-trésorière adjointe



Bonjour à tous et à toutes,



Je suis la personne qui assurera l'intérim du poste de greffier trésorier adjoint pendant l'absence de Mme Dubé. C'est avec plaisir et rigueur que je veillerai et participerai à la saine gestion de la municipalité. J'assurerai une continuité dans l'exécution des tâches courantes et des divers projets tout en visant l'efficacité administrative, la meilleure attribution possible des ressources et l'amélioration continue.

Je suis originaire du Bas-Saint-Laurent et issu du milieu agricole. Je détiens un diplôme collégial en administration, un certificat universitaire en économie et un second en gestion urbaine et immobilière. J'ai œuvré dans le domaine minier et de la construction ainsi que dans l'immobilier avant de sauter dans le monde municipal.

Je suis disponible et joignable au bureau municipal du lundi au jeudi. Merci et au plaisir de vous rencontrer pendant mon mandat.

Charles Ancil
Greffier-trésorier adjoint





BLOC-NOTES MUNICIPAL



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Prenez note
que le bureau municipal sera
fermé aux dates suivantes :

6 avril,
en raison du congé de Pâques

18 mai,
en raison de la Journée
nationale des Patriotes



INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Veuillez prendre note que
l'horaire de Mme Julie Lemieux a
changé pour une durée indéterminée :

- Les mercredis en après-midi (13 h à 16 h 30), **une semaine sur deux**
- Les jeudis toute la journée (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30)

De plus, elle sera absente :
le 2 avril en avant-midi
le 9 avril en après-midi
le 16 avril

PERMIS D'ARROSAGE

Du 1er mai au 1er septembre,
l'arrosage est permis entre 19 h
et 22 h pour les jours suivants :

Numéros civiques pairs: mardi, jeudi et
samedi;

Numéros civiques impairs: mercredi,
vendredi et dimanche.

Pour une nouvelle pelouse ou pour un
besoin particulier en arrosage (en
dehors des heures mentionnées ci-
haut), vous devez obtenir un permis
délivré par la Municipalité.

Faites-en la demande
en téléphonant au
418 898-2812, poste 300.



BLOC-NOTES MUNICIPAL

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

14 avril 2026
12 mai 2026

Les séances ont lieu au
Pavillon de l'amitié (140, rue
Saint-Jean-Baptiste)
à compter de 20 h.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE COLLECTE DES EMCOMBRANTS 2026

La collecte des encombrants aura lieu
dans la semaine du 24 mai.
Vous devez vous inscrire à la collecte
avant le 22 mai à midi en téléphonant au
581 743-2227.

Nous en profitons pour vous rappeler que
vous devez utiliser ce même numéro de
téléphone en cas de bacs non ramassés
ou de bacs endommagés lors des
collectes.

AVIS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DATE DE TOMBÉE

La date pour nous faire parvenir votre
article pour le prochain journal
municipal est le jeudi **15 mai à 17 h.**

Tout texte reçu après cette date **ne
sera pas publié** dans le
journal qui sortira le 1er du mois
suivant.

Merci de bien vouloir
nous transmettre le tout par courriel, à
reception@lisle-
verte.ca, en format Word.

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2025

Vous pouvez consulter le *Bilan
de la qualité de l'eau* de la
municipalité sur le site Internet
ou en suivant ce code QR.





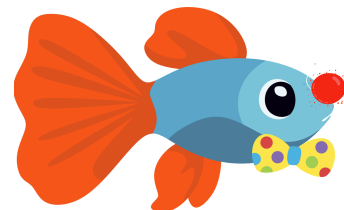
RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CABANES DE PÊCHE

La fonte des neiges marque la fin d'une autre saison de pêche. Il est donc important de s'assurer que les battures de L'Isle-Verte, le quai ainsi que l'aire d'entreposage soient laissés propres et exempts de tout débris ou déchet!

Nous vous rappelons les règles établies par la Municipalité pour toute personne souhaitant entreposer sa cabane de pêche sur le site situé près des bassins d'eaux usées.

À cet effet, vous devez :

- Enregistrer votre cabane auprès de la Municipalité;
- Afficher clairement le numéro attribué sur votre cabane;
- Installer votre cabane de façon ordonnée sur le terrain;
- Veiller à ce qu'aucun déchet ne soit laissé sur le site.

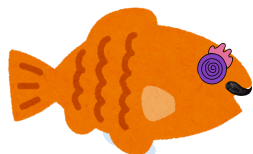
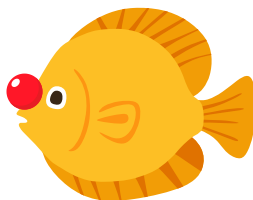


Cette démarche vise principalement à assurer une gestion adéquate des usages sur la propriété municipale, tout en offrant aux amateurs de pêche un espace d'entreposage accessible et bien organisé.

Veuillez noter que toute cabane ne portant pas de numéro d'enregistrement sera prise en charge par la Municipalité et pourrait être retirée sans préavis.

Nous vous invitons à partager cette information auprès des personnes concernées dans votre entourage

Merci de votre collaboration !



RAPPEL POUR UN BON VOISINAGE



Comme chaque année, nous souhaitons vous rappeler quelques règles qui contribuent à maintenir une cohabitation harmonieuse entre voisins.

Arrosage

Conformément au règlement d'arrosage numéro 2000-14, il est permis d'arroser les pelouses, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux entre le 1er mai et le 1er septembre, selon certaines conditions.

L'arrosage est autorisé entre 19 h et 22 h, aux journées suivantes :

- Mardi, jeudi et samedi : pour les adresses avec numéro civique pair
- Mercredi, vendredi et dimanche : pour les adresses avec numéro civique impair

Pour l'arrosage d'une nouvelle pelouse ou pour un besoin particulier, un permis doit être obtenu auprès de la Municipalité.

Par ailleurs, l'utilisation de l'eau pour nettoyer une entrée pavée ou pour tout autre usage pouvant être effectué avec une brosse ou un balai est interdite.

Feux extérieurs

L'utilisation d'un foyer extérieur est permise, à condition de respecter certaines règles essentielles :

- Utiliser un foyer conforme, muni d'un pare-étincelles pour la cheminée et l'âtre (les cuves de laveuse et barils de 45 gallons sont interdits)
- Installer le foyer à au moins 3 mètres de tout bâtiment, limite de terrain ou élément combustible
- Éviter d'allumer un feu lors de vents forts
- Utiliser uniquement du bois sec, non traité et sans peinture
- Ne pas brûler de déchets, de feuilles mortes ou de gazon

Un usage responsable permet de prévenir les risques d'incendie et de limiter les nuisances pour le voisinage. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le Service de sécurité incendie au 418 867-6691.

Animaux de compagnie

Afin d'assurer la sécurité et le respect de tous :

- Les chiens et les chats doivent être tenus en laisse (maximum de 2 mètres, incluant la poignée) dans les lieux publics
- L'obtention d'une licence est obligatoire dans les 15 jours suivant l'acquisition d'un animal. Le médaillon est disponible au bureau municipal au coût de 10 \$
- Lors de vos déplacements, il est de votre responsabilité de ramasser les excréments de votre animal



RAPPEL DEMANDE DE PERMIS

Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété ou votre terrain, il est essentiel d'obtenir les permis et certificats requis pour les interventions admissibles. L'inspectrice municipale, mandatée par la Municipalité pour l'émission des permis, est disponible pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Nous vous recommandons de ne pas attendre à la dernière minute pour déposer votre demande. Un délai peut s'appliquer entre le dépôt et la délivrance du permis. Une fois tous les documents nécessaires reçus, l'inspectrice dispose d'un maximum de 30 jours pour procéder à l'analyse de votre dossier.

Il est important de noter que le permis délivré couvre uniquement les travaux décrits dans la demande. Toute modification (par exemple, l'ajout de travaux) rend le permis invalide et nécessite une nouvelle demande. Assurez-vous donc d'avoir reçu votre autorisation officielle avant de débuter vos travaux.

Exemples de travaux nécessitant un permis :

- Construction ou agrandissement d'un bâtiment
- Rénovation ou modification d'une construction
- Ajout ou changement d'usage
- Déplacement ou démolition d'un bâtiment
- Travaux de remblai ou de déblai
- Installation d'une piscine
- Creusage d'un puits
- Construction d'une installation septique
- Coupe d'arbres



Comment faire une demande ? Vous ne pouvez pas vous déplacer pour rencontrer l'inspectrice ?

Aucun problème!

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone ou utiliser la plateforme de prise de rendez-vous en ligne, accessible sur le site Web de la Municipalité, dans la section Espace citoyen → Urbanisme → Inspection.



MOT DU MAIRE – TRAVAUX ÉGLISE

L'Isle-Verte



Chères citoyennes, chers citoyens,

La municipalité est impliquée depuis quelques semaines dans le dossier de l'église et son avenir. Une évaluation effectuée par des experts au cours des derniers jours en lien avec des travaux d'amélioration exige de notre part une vigilance.

Nos employés municipaux sont donc intervenus sur le terrain afin de renouveler et renforcer le périmètre de sécurité autour du bâtiment. Cette mesure préventive est essentielle pour protéger la population. Nous poursuivons également un travail de concertation avec nos partenaires afin d'identifier une solution durable pour l'avenir de l'église. Ces démarches se poursuivent avec sérieux et transparence avec les instances gouvernementales au regard de nos rôles et responsabilités. Nos citoyens sont notre priorité et nous vous informerons de la démarche.

Pour le moment, je rappelle l'importance de respecter les règles de sécurité en vigueur : il est strictement interdit d'accéder au parvis de l'église ou de franchir la zone délimitée. Votre collaboration est essentielle.

La municipalité suit de très près la situation et demeure pleinement mobilisée.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le numéro général de la municipalité. Notre équipe se fera un plaisir de vous répondre.

Merci de votre compréhension et de votre vigilance.

Votre maire, Monic Vézina



OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR(TRICE) DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

La Municipalité de L'Isle-Verte est à la recherche d'une personne dynamique, CRÉATIVE ET organisée pour se joindre à son équipe à titre DE COORDONNATEUR(RICE) DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE. CE POSTE CLÉ CONTRIBUE DIRECTEMENT À FAIRE DE L'ISLE-VERTE UN MILIEU DE VIE ACTIF, INCLUSIF ET RASSEMBLEUR.

VOTRE RÔLE

Sous l'autorité de la direction générale, le ou la coordonnateur(trice) a pour mandat de planifier, organiser et faire rayonner les activités, événements et services de loisirs destinés à la population. Vous travaillerez en étroite collaboration avec les organismes, comités et bénévoles afin de créer un environnement communautaire vivant et stimulant.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Développement et animation du milieu

- Concevoir et mettre en œuvre des projets et activités répondant aux besoins de la population (familles, jeunes et aînés) ;
- Développer des événements innovants favorisant la participation citoyenne et l'inclusion sociale ;
- Coordonner le camp de jour et la patinoire ;
- Assurer le suivi et la mise en valeur de la Politique Familles et Aînés.

Gestion et organisation

- Gérer le budget du service avec rigueur et efficacité ;
- Planifier et coordonner l'utilisation des infrastructures et équipements municipaux ;
- Superviser et soutenir les employés, bénévoles et partenaires impliqués ;
- Participer à la préparation et au suivi des demandes de subventions et d'aide financières.

Communication et promotion

- Élaborer et diffuser le contenu promotionnel (journal municipal, site web et réseaux sociaux) ;
- Valoriser et mettre en lumière la vie communautaire locale.

Collaboration et engagement

- Travailler en étroite collaboration avec les organismes communautaires, associations et comités ;
- Offrir un service à la clientèle de qualité et entretenir des relations positives avec les citoyens ;
- Adapter son horaire en fonction des besoins des activités (soirées, fins de semaine, jours fériés).

OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR(TRICE) DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

PROFIL RECHERCHÉ

Formation et compétences

- DEC en intervention en loisirs, ou autre formation pertinente ;
- Compétence en gestion des ressources humaines et financières ;
- Habiletés en planification, organisation d'événements et animation ;
- Excellente maîtrise du français et des outils informatiques (Word, Excel, Outlook, Publisher) ;
- Leadership, autonomie, créativité et entregent.

Aptitudes et qualités

- Sens de l'organisation et esprit d'initiative ;
- Esprit créatif, mobilisateur et rassembleur ;
- Capacité à gérer plusieurs tâches en même temps ;
- Excellentes habiletés relationnelles.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste cadre régulier, temps plein (35 h/semaine, horaire flexible selon les activités) ;

Salaire horaire : Entre 28,02 \$ et 35,00 \$, selon qualifications et expérience ;

Avantages sociaux : REER collectif et assurances collectives ;

Un milieu de travail stimulant, au sein d'une équipe engagée et passionnée.

POUR POSTULER

Faites-nous parvenir votre candidature avant le vendredi 24 avril 2026 à 12 h :

par courriel : reception@lisle-verte.ca

par courrier :

Comité de sélection – Coordonnateur(rice) des loisirs et de la vie communautaire

Municipalité de L'Isle-Verte

141, rue Saint-Jean-Baptiste

L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0

Pour toute question : 418 898-2812

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt.



COMMUNIQUÉS - CARREFOUR D'INITIATIVE POPULAIRES



Carrefour
d'Initiatives Populaires
de Rivière-du-Loup
NOURRIR L'ESPOIR COLLECTIVEMENT



En train de planifier vos semis pour cet été?
Avez-vous pensé en faire un peu plus pour

PARTAGER AVEC VOTRE COMMUNAUTÉ

Vous pourrez nous contacter cet été pour vos surplus
ou les mettre dans les Frigos-Partagés.
Une façon simple de nourrir l'espoir collectivement!



COMMUNIQUÉS - FABRIQUE DE L'ISLE -VERTE

Des nouvelles de votre conseil de fabrique

Le 21 janvier 2026, Mme Manon Dupont, secrétaire de la fabrique, a décidé de donner sa démission. Suite à cette décision, plusieurs personnes ont été contactées afin de combler ce poste à temps partiel. Finalement, M. Guy Bérubé a accepté de relever ce nouveau défi.

Le conseil de fabrique remercie M. Bérubé pour son implication et sa disponibilité.

De plus, il reste des billets au montant de 30 \$ pour la loterie pastorale, et votre fabrique est participante. De très beaux prix sont offerts :

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e
3000\$	1000\$	1000\$	750\$	750\$	500\$	500\$	250\$	250\$

Il y a 1515 billets pour les secteurs Terre à la Mer et les Belles-Vues. Rejoindre un marguillier pour acheter votre billet.

C'est la première fois que L'Isle-Verte accepte de participer à cette loterie. Le tirage se fera le 27 septembre 2026 à 13h00 au Centre des loisirs de St-Clément.

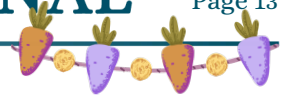
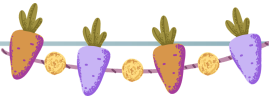
Le bureau de la Fabrique est ouvert tous les jeudis en mars. Par la suite, l'horaire sera au 15 jours encore les jeudis.

Vous avez reçu la feuille verte de capitation. Ce montant que vous donnez sert à payer le salaire du secrétaire et les dépenses reliées à l'électricité de l'église, les assurances, les frais de bureau et la pastorale.

Merci de votre encouragement et de votre générosité.

Mme Suzanne Marquis,
Présidente
M. Daniel Gagnon,
Vice-président
Marguilliers : MM. Stéphane Dubé, Maurice
Dumas, Daniel Jr. Gauthier
M. Jean-François Melançon, curé
M. Guy Bérubé, Secrétaire





COMMUNIQUÉS - AU VOLANT DE MA SANTÉ



CONFÉRENCE **Au volant de ma santé**

La sécurité routière n'a pas d'âge

➔ Coût : Gratuit

SUJETS TRAITÉS

Rôle de la SAAQ dans l'évaluation de la capacité de conduire des personnes âgées

Mise à jour des connaissances sur la conduite automobile (règles de la route, lois, manœuvres, carrefour giratoire, etc.)

Partage de la route avec les usagères et usagers vulnérables

Préoccupations des personnes âgées et des personnes aidantes

Conférencier : M. Yan LeBel,
conseiller en relation avec le
milieu, Société de
l'assurance automobile du
Québec (SAAQ)

Société de l'assurance
automobile

Québec



Cette conférence vise à informer les participants des différents aspects de la conduite sécuritaire et des évaluations de santé exigées par la SAAQ pour les conducteurs âgés. Le contenu est présenté de manière accessible afin d'aider chacun à mieux comprendre les règles actuelles et les changements récents.

La conférence offre également un espace de discussion pour répondre aux questions et préoccupations des aînés et des proches aidants. Plusieurs participants apprécient ce moment d'échange qui leur permet de valider leurs pratiques, de mieux comprendre certaines exigences administratives et de recevoir des conseils adaptés à leur réalité.

Au volant de ma santé : une conférence pour nos aînés !

La conduite automobile occupe une place importante dans la vie des aînés : elle représente la liberté, l'autonomie et le lien social. Cependant, avec le temps, certaines habiletés peuvent changer, et il devient important de s'assurer que chacun demeure en sécurité sur la route.

C'est dans cette optique que sera présentée la conférence "Au volant de ma santé", offerte en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

La conférence sera animée par M. Yan LeBel, conseiller en relation avec le milieu à la SAAQ.

L'événement se tiendra le lundi 20 avril à 13 h 30, à la Salle Bon Pasteur de la Maison de la culture, située au 67 rue du Rocher à Rivière-du-Loup.

Accessible et rassurante, cette activité s'adresse à toute personne qui souhaite continuer à conduire en confiance, tout en demeurant bien informée des nouvelles règles et des bonnes pratiques.

L'entrée est gratuite. Nous invitons les citoyens et citoyennes à y participer en grand nombre.

Inscription par téléphone au 418 893-2111 ou par courriel au info@fadoqbsl.org



COMMUNIQUÉS - FRIPERIE DU NORDET



FRIPERIE DU NORDET

Le printemps est à nos portes!

Le samedi 11 avril 2026, de 10 h à 16 h,
vous êtes invités à franchir le seuil de votre friperie pour notre
deuxième événement

PORTES OUVERTES

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Depuis son ouverture officielle en janvier 2007, la Friperie du Nordet a opéré à trois endroits différents...

2007:

La friperie est localisée sur la route 132, dans un local attenant à la salle de quilles (aujourd'hui PAT BBQ). M. Martin Roy, propriétaire de la salle de quilles louait un espace à notre entreprise pour démarrer les opérations.

2010:

La friperie se déplace au coeur du village, au 115 St-Jean-Baptiste. Un espace plus grand est alors disponible dans un bâtiment appartenant à M. Paul Beaulieu et situé presque en face du Marché d'Alimentation Morin (aujourd'hui Marché Ami).



2012 à 2019:

La friperie déménage dans l'espace occupé auparavant par l'épicerie Soucy, au 143 St-Jean-Baptiste, juste en face de l'école Moisson-d'Arts.



2019:

Les propriétaires de l'épicerie M. Jacques Soucy et Mme Michèle Soucy acceptent de vendre leur bâtiment. Le Centre de Récupération de L'Isle-Verte, OBNL opérant la Friperie du Nordet, devient donc propriétaire, offrant désormais deux étages pour faciliter le tri et l'entreposage.

Jocelyne Michaud
Présidente CA Friperie du Nordet

COMMUNIQUÉS - LE CERCLE DE FERMIÈRES DE L'ISLE-VERTE EST TOUJOURS BIEN VIVANT!



*LE CERCLE DE
FERMIÈRES
DE L'ISLE-VERTE*

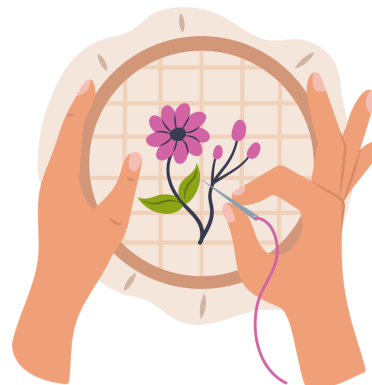
Le saviez-vous ? Le Cercle de Fermières de L'Isle-Verte existe depuis 105 ans !

105 années de partage, d'activités, d'expositions, d'apprentissages, d'entraide et de dévouement, non seulement avec les membres du Cercle, mais aussi par sa participation dans la communauté.

Nous soulignerons cet anniversaire lors de notre exposition annuelle, le 17 avril prochain à compter de 18 h 30, au Pavillon de l'Amitié, au 140, rue Saint-Jean-Baptiste. Venez voir le magnifique travail de nos artisanes et de nos jeunes avec le projet intergénérationnel.

Vous êtes tous invités à venir partager le gâteau d'anniversaire avec les membres, à la suite de notre remise de prix. Nous vous attendons en grand nombre !

Nous continuons à travailler en équipe avec nos membres (thème de l'année) et nous nous préparons activement à vous présenter notre exposition artisanale colorée du 17 avril, qui encourage la participation de nos membres par le partage de connaissances grâce aux ateliers qui ont eu lieu au cours de l'année.



Nous avons eu un atelier de peinture « Création sur toile » avec Mme Lise Côté, un atelier de cartes brodées, ainsi qu'un atelier intergénérationnel : la création d'une pochette à ustensiles en couture (adultes avec jeunes de 8 à 14 ans).

Nos rencontres mensuelles permettent des échanges intéressants. Le 11 février dernier, nous avons accueilli Mesdames Mireille Dubé et Lise Pelletier, qui nous ont présenté la conférence « Aînés Avisés » sur les risques de fraude amoureuse et monétaire, un sujet très d'actualité et très instructif.

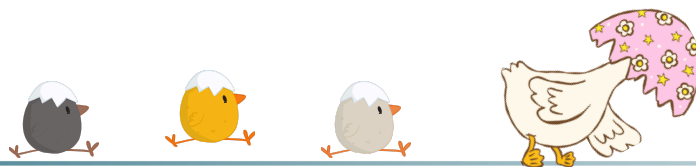
Depuis décembre dernier, nous avons accueilli trois nouvelles membres de L'Isle-Verte dans notre Cercle. Il n'y a pas d'âge, et il n'est pas nécessaire d'être intéressée par le tissage et les arts textiles pour faire partie de notre groupe ; vous pouvez vouloir simplement socialiser.

Si vous voulez devenir membre, rencontrer des femmes actives et impliquées dans leur communauté, communiquez avec nous :

Mme Monique Lebel, présidente 418-898-2253,

Recrutement : Mme Nicole Dubé 418-898-2541
ou Pauline Lemieux au 418-898-2881.

Pauline Lemieux, trésorière



COMMUNIQUÉS - MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Mars 2026

Des gestes qui rapprochent

Quand une famille arrive dans un nouveau pays, tout est à reconstruire : les repères, les habitudes, parfois même la confiance.

À Rivière-du-Loup, la famille BÂ a trouvé bien plus qu'un nouveau lieu de vie. Arrivés du Sénégal avec bientôt quatre enfants, ils ont découvert une communauté où l'accueil se vit simplement, à travers des gestes sincères et des sourires.

Au comptoir de la Saint-Vincent-de-Paul, les rencontres se font naturellement. Bénévoles et nouvelles familles s'y croisent, échangent et apprennent à se connaître dans un climat de respect et de bienveillance.

Pour Hamady BÂ, le père de famille, cet accueil lui rappelle quelque chose de familier : l'hospitalité qu'il connaissait au Sénégal. Ici aussi, dit-il, les gens prennent le temps de saluer, de sourire, d'ouvrir la porte. On se sent attendu, reconnu et surtout, on se sent chez soi.

Pour les parents, voir leurs enfants rire, jouer et s'intégrer dans leur nouveau milieu est l'un des plus grands soulagements. Ces moments simples deviennent des preuves que leur nouvelle vie prend racine.

Pour les bénévoles, ces petits instants comptent énormément. Gabrielle confie que la plus belle récompense, ce sont les yeux brillants des enfants. Madeleine parle d'une complicité qui se tisse peu à peu avec les familles, rendant chaque rencontre encore plus significative.

Et même quand les mots manquent, l'essentiel passe autrement. Comme le rappelle Odette, un sourire, un geste ou un regard suffisent souvent pour se comprendre.

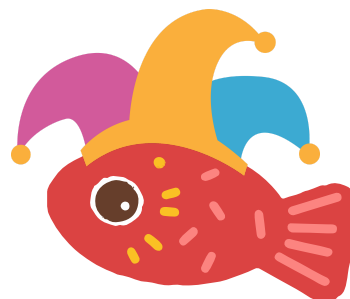
Sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, l'accueil se construit chaque jour, dans les petites attentions comme dans les grands gestes.

Parce qu'au fond, créer une communauté plus humaine commence simplement par ouvrir la porte à l'autre.

La diversité nous unit.

Avec la participation financière du gouvernement du Québec

→Balayer le code QR avec votre appareil mobile (tablette ou cellulaire) pour visionner la vidéo :



COMMUNIQUÉS - CLUB DES 50 ans et plus de L'ISLE-VERTE



Le club des 50 ans et plus tient à remercier tous les participants qui ont pris part à leur tournoi de cartes du 22 mars dernier. Il va de soi qu'une telle activité n'aurait pu se réaliser sans la participation bénévole des membres et amis de notre organisme à qui nous adressons un énorme merci. On ne voudrait passer sous silence l'appui financier de notre Caisse de Viger et Villaray qui nous soutien dans nos événements. Merci, également, à notre Municipalité qui, comme notre Caisse Desjardins, nous a fourni des cadeaux à remettre aux participants.

Encore une belle réalisation !

Voici les gagnants et finalistes des trois classes :

Classe A :	Gagnants Finalistes	Maurice Dumas et Normand Caron Denis Fraser et Louise Morin
Classe B :	Gagnants Finalistes	Rita Dumais et Jean-Claude Ouellet Danielle Gagné et Claude Bouchard
Classe C :	Gagnants Finalistes	Mario Lebel et Jean-Pierre Cormier Monique Lebel et Daniel Gagnon



COMMUNIQUÉS - ÉCOBULLETIN

Les temps changent... pas que le climat!

La consigne, c'est pas juste pour les canettes de bière ?

Pendant des années, la consigne, c'était les canettes et les bouteilles de bière — le bac bleu s'occupait du reste. Mais depuis le 1^{er} mars 2025, bien des choses ont changé.

POURQUOI C'EST IMPORTANT ? Sur environ un milliard de bouteilles d'eau vendues au Québec chaque année, près de 700 millions finissaient à la poubelle. La consigne vise à récupérer 90 % des contenants de boissons d'ici 2032. On récupère maintenant de grandes quantités d'un même type de contenant donc résultat : une matière plus pure, plus facile à recycler et de meilleure qualité. Et bonne nouvelle, on paie déjà la consigne à l'achat ! Alors rapporter sa bouteille, c'est juste récupérer ce qui nous revient.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS



Depuis un an déjà : toutes les bouteilles de plastique entre 100 ml et 2 litres (eau, jus, lait, boissons sportives, énergétiques, alcoolisées), en plus des canettes et bouteilles de bière.

Bien vidées et rincées.

Les bouteilles de vin et les cartons de lait s'ajouteront en 2027.

OÙ

LES RAPPORTER ?

La reprise chez les détaillants telle qu'on la connaît est vouée à disparaître très prochainement.

Maintenant, deux nouvelles façons de retourner vos contenants :

- dans une **Zone Consignation**, annexée à votre magasin local
- dans un **lieu de retour Consignation dédié** où vous pouvez y déposer un sac en vrac et être remboursé par appli mobile.

Pour trouver le lieu de retour le plus près: consignaction.ca/ou-consigner

COMMUNIQUÉS - ÉCOBULLETIN

Les temps changent... pas que le climat!

En avril, un événement de réparation près de chez-vous!

Votre bouilloire a rendu l'âme, ou votre lampe de chevet clignote depuis des semaines... facile d'avoir le réflexe : on jette et on rachète. Et pourtant...

RÉPARER, C'EST PAYANT



En utilisant les services de nos réparateurs, officiels et officieux, on entretient un savoir-faire nécessaire (et des emplois !) dans notre région.



En utilisant la cote de réparabilité "Protégez-vous" on fait un meilleur choix de produits et on encourage les fournisseurs à penser aux pièces de rechange dès la conception.



PAR OÙ COMMENCER

Trouver un réparateur près de chez vous grâce à la carte interactive des réparateurs de Protégez-Vous (mots clé à mettre dans votre moteur de recherche!)

CE MOIS-CI : ON RÉPARE !

Pour le Jour de la Terre, apprenez vous-même à réparer vos objets...

La Pocatière - 25 avril - Cégep de La Pocatière
Rivière-du-Loup - 25 avril - Cégep de RDL
Trois-Pistoles - 25 avril - Lieu à confirmer



COMMUNIQUÉS - ÉCOBULLETIN

Le bac brun, est-ce que ça change vraiment quelque chose ?

Certains l'utilisent religieusement, d'autres le boudent. Le fameux bac brun suscite bien des réactions depuis son arrivée dans nos municipalités. Mais au fond, est-ce que ça vaut vraiment la peine de s'en servir ?

C'EST QUOI LE PROBLÈME AU JUSTE ?

Au Bas-Saint-Laurent, les matières organiques représentent près de 50 % de ce qu'on jette à la poubelle. On parle ici de vos pelures de légumes, vos restants de table, votre marc de café, vos résidus de jardin. Bref, tout ce qui était vivant et qui se décompose. Le hic ? Quand ces matières aboutissent au site d'enfouissement de Cacouna, elles pourrissent sans oxygène et dégagent du méthane, un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂. En plus, on surcharge nos dépotoirs qu'il faudra éventuellement agrandir... à nos frais.

POURQUOI ON DEVRAIT S'EN PRÉOCCUPER ?

1. Réduire nos émissions de GES en transformant nos résidus en digestat à l'usine de biométhanisation
2. Économiser l'argent collectif (127-205 \$/tonne à enfouir VS tarif fixe au bac brun)
3. Enrichir les sols agricoles de notre région avec un engrais naturel produit ici

QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE CONCRÈTEMENT ?

La réponse est simple : utilisez votre bac brun !

Mettez tous vos résidus alimentaires au bac brun. Trucs anti-gel: **tapissez le fond avec du papier journal**, emballez la viande dans du papier journal, ajoutez des matières sèches (feuilles, journal) pour absorber l'humidité. Gardez un petit contenant avec couvercle sur votre comptoir et videz-le 2-3 fois par semaine.

Chronique « Les temps changent... pas que le climat! » réalisée par Co-éco, en partenariat avec les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et les Basques.



COMMUNIQUÉS - L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS LAURENTIENNE

Les arbres au printemps

Saviez-vous que, contrairement à la croyance populaire, les bourgeons ne se forment pas au printemps, mais bien à la fin de l'été?



Avant même l'arrivée de l'hiver, de petits bourgeons sont déjà installés sur les rameaux. Ils resteront là tout l'hiver, protégés par des écailles rigides qui les isolent du froid et des intempéries.

Pour survivre à la saison froide, les arbres entrent en dormance. Chez les feuillus, cela s'accompagne notamment de la chute des feuilles, ce qui permet de limiter les pertes d'eau. Pendant ce temps, l'arbre conserve son énergie et ses réserves, notamment sous forme de sucres stockés dans les racines.



Lorsque le printemps arrive, l'augmentation des températures et le dégel du sol permettent à l'eau d'être de nouveau absorbée par les racines. Cette eau remonte alors dans le tronc en entraînant avec elle les sucres accumulés durant l'hiver. Ce mouvement vers la cime alimente les bourgeons, qui s'ouvrent et donnent naissance aux feuilles ou aux fleurs. Ce moment s'appelle le débourrement.



C'est précisément parce que l'eau et les sucres remontent vers les bourgeons au printemps que l'on peut récolter l'eau d'érable à cette période de l'année. L'arbre met en circulation ce précieux liquide qui servira à nourrir ses nouvelles pousses, et qui fera aussi le bonheur des producteurs et des amateurs de sirop d'érable!

*L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service **d'animation d'ateliers sur la forêt** dans les écoles, les **camps de jour**, lors d'**activités grand-public** et pour divers événements. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info*



SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

CLINIQUE MÉDICALE

150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère)
Tél.: 418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

Heures d'ouverture de la clinique

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**

Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

Horaire du médecin - Avril 2026

Dr Caron : 7, 14, 21, 28

Horaire du médecin - Mai 2026

Dr Caron : 5, 12, 19, 26

PHARMACIE

136-A, rue du Seigneur-Côté
Tél.: 418 898-3111

Heures d'ouverture de la pharmacie

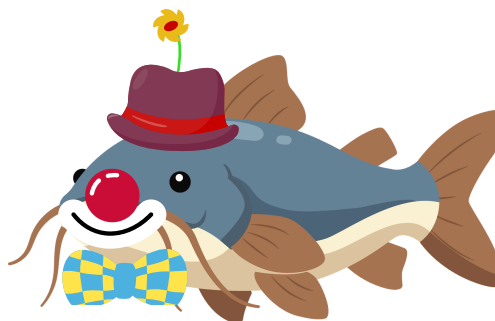
Du lundi au vendredi: **de 9 h à 17 h 30**

Horaire des pharmaciens(nes)

Du lundi au vendredi: **de 9 h à 17 h**



*Pharmacie Philippe Lépicier
et Marie-Hélène Miousse inc.*



CALENDRIER DES COLLECTES



Avril - Mai

Avril

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7		8	9	10
12	13	14		15	16	17
19	20	21	 	22	23	24
26	27	28	29	30		



Bac brun -
Matières
organiques



Bac bleu -
Matières
recyclables



Bac noir
ou vert -
ordures



Mai

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5		6	7	8
10	11	12	 	13	14	15
17	18	19	 	20	21	22
24 31	25	26	 	27	28	29
						30



COORDONNÉES ET HORAIRES

Bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste
418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Mercredi et vendredi	13 h à 16 h 30
Jeudi	13 h à 17 h
Samedi	13 h à 16 h

Bibliothèque municipale

Robertine-Barry

136, rue Saint-Jean-Baptiste
418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Mercredi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

ÉQUIPE MUNICIPALE

-  **Thomas Ruest-Gagné** - Directeur général et Greffier-trésorier
-  **Charles Ancil** - Greffier-trésorier adjoint *par intérim*
-  **Guillaume Boisjoli Côté** - Adjoint administratif
-  **Julie Lemieux** - Inspectrice en bâtiment et en environnement
-  **Réjeanne Martel** - Préposée à l'entretien ménager
-  **Mathieu Dubé** - Contremaître des travaux publics
-  **Michaël Jodoin** - Mécanicien-opérateur
-  **Francis Beaulieu** - Opérateur-manœuvre
-  **Patrick Landry** - Préposé à l'aqueduc et aux eaux usées
-  **Richard Gagnon** - Journalier aux travaux publics
-  **Daniel Lagacé** - Journalier aux travaux publics
-  **Martin Marquis** - Préposé aux locations

